

<http://sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article1161>



# Mode d'emploi : comment voter aux élections professionnelles du 27 novembre au 4 décembre 2014



? Date de mise en ligne : dimanche 5 octobre 2014

- DOSSIERS  
- Elections professionnelles

---

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

---

Ce vote sera électronique.

Voici la marche à suivre dans l'ordre :

Que vous soyez titulaire ou précaire, il faut vous rendre sur votre messagerie académique (messagerie professionnelle en @ac-versailles.fr)

Allez sur :

[www.ac-versailles.fr/public/messagerie](http://www.ac-versailles.fr/public/messagerie)

Identifiez-vous. L'identifiant est le même que pour I-Prof. C'est la plupart du temps la première lettre du prénom, suivie du nom (et éventuellement d'un chiffre). Le mot de passe est votre NUMEN (sauf si vous en avez choisi un autre).

Dans le mail du 23/09/2014, que vous avez reçu du Ministère de l'Education Nationale, cliquez sur le lien dans le corps du message.

Cliquez sur « Je me connecte à mon espace électeur ». Si une fenêtre d'alerte de sécurité s'ouvre à ce moment-là, passez-la. Il n'y a aucun risque.

Vous pouvez aussi cliquer directement sur le lien ci-dessous :

<https://vote2014.education.gouv.fr/#/login>

Créez votre compte et définissez votre mot de passe. Rentrez comme identifiant l'adresse de votre messagerie professionnelle (prenom.nom@ac-versailles.fr). Vérifiez sur cet espace électeur que toutes les informations vous concernant sont exactes.

Vous allez recevoir un mail (ce n'est pas toujours immédiat) sur votre messagerie professionnelle vous demandant de confirmer le mot de passe que vous avez choisi. Faites-le.

Enfin, entre le 4 et le 12 novembre 2014, vous recevrez sur votre lieu de travail votre notice de vote qui contiendra votre identifiant électeur. Ne le perdez pas.

Muni de votre identifiant électeur et du mot de passe que vous aurez choisi, vous pourrez voter sur la plateforme accessible par la page :

[www.education.gouv.fr/electionspro2014](http://www.education.gouv.fr/electionspro2014)